

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 19 mai 2017	N° 2017-265

Convocation du 12 mai 2017

Aujourd'hui vendredi 19 mai 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à Mme Véronique FERREIRA
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHAIRE à M. Yohan DAVID
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Karine ROUX-LABBAT à partir de 10h40
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h15
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC à partir de 12h10
Mme Solène CHAZAL à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 10h40
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 10h20 et à partir de 12h15
M. Florian NICOLAS à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h15
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 9h50 et jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h40
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT à partir de 10h30
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h45 et à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Marik FETOUH à partir de 11h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h45

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 19 mai 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVF	N° 2017-265

Pôle CREAHD - Année 2017 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Présentation de l'association :

Le pôle CREAHD regroupe de nombreux acteurs : organisations professionnelles, entreprises BTP (Bâtiment et travaux publics), carriers, fabricants de matériaux, architectes, bureaux d'études et d'ingénierie, universités, laboratoires de recherche, organismes de formation, centre de ressources technologiques, collectivités, et acteurs du développement économique et de l'innovation, qui partagent la même volonté d'échange, de travail collaboratif et d'innovation durable.

Le CREAHD joue un rôle de facilitateur, d'animation et de promotion et ses principales missions sont les suivantes :

- ✓ Accompagner les projets et soutenir l'innovation technologique, de service, de formation, de méthode ou d'organisation,
- ✓ Promouvoir une image positive du secteur de l'éco construction, des matériaux et des travaux publics,
- ✓ Renforcer la compétitivité et l'attractivité des acteurs de la filière,
- ✓ Animer le réseau et la filière régionale de la construction et de l'aménagement durable.

2. Bilan des actions menées en 2015 et 2016 :

En 2015, le CREAHD a développé ses partenariats notamment avec l'intercluster travaux publics animé par la FNTP (Fédération nationale des travaux publics), INEF 4 : l'Institut national d'excellence en matière de recherche et d'innovation du secteur de la construction et de la réhabilitation durables (signature d'une convention de partenariat en avril 2015), ou encore l'association HQE (association pour la Haute qualité environnementale des bâtiments) et l'Agence qualité construction (mission de retour d'expérience de bâtiments performants).

En parallèle, au même titre que les autres réseaux d'entreprises régionaux, le pôle CREAHD a inscrit son action dans le cadre de l'évolution la nouvelle région Aquitaine en entament des discussions et réflexions avec

Eco habitat Poitou-Charentes et le Pôle éco construction Limousin qui se concrétiseront dans le programme d'actions 2016.

En 2016, le pôle CREAHD avait décidé d'orienter son plan d'action autour de 3 grandes missions que sont l'animation de la filière et le retour d'expériences, l'accompagnement des projets et la promotion de l'innovation et le renforcement de ses partenariats dans la nouvelle région et au plan national.

En outre, l'année 2016 a été marquée également par :

- ✓ les 10 ans du pôle CREAHD. A cette occasion, le pôle a organisé un évènement convivial, autour de la thématique « l'Art d'innover ». Les adhérents du CREAHD et les projets remarquables développés dans la région ont été mis à l'honneur, réunissant 270 professionnels du secteur de la construction et de l'aménagement durable.

Une partie de l'évènement a également été dédiée à d'autres filières (robotique, numérique, drones...), dont les innovations représentent un intérêt certain pour la filière construction et aménagement durables. A cette occasion, un annuaire a été réalisé à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine en partenariat avec éco habitat Poitou Charentes Limousin,

- ✓ la première édition du concours « des espoirs de l'innovation », récompensant les étudiants et doctorants qui ont présenté leurs travaux de thèse ou projets d'étude durable et innovant dans le domaine de la construction, les travaux publics, infrastructures et autres.

A cette occasion, trois prix ont été remis : le prix du « développement durable » remis par LISEA (Ligne à grande vitesse sud Europe Atlantique), le prix « Innovation » remis par FFB Aquitaine, et le prix « Coup de cœur » par SMA Excellence,

- ✓ l'organisation d'une session de rencontres avec des entreprises innovantes pour les promoteurs constructeurs en partenariat avec l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Euratlantique,
- ✓ la labellisation de 3 nouveaux projets : « Innover dans la pierre naturelle : création d'indication géographique pour les pierres naturelles ALPC (Aquitaine Limousin Poitou-Charentes) », porté par UNICEM Aquitaine (Fédération régionale carrières & matériaux) ; le projet de recherche H+V : « Habitat, vieillissement et filières de production : vers des innovations sociales » porté par le laboratoire PAVE (Profession architecture ville environnement) et l'Ecole nationale d'architecture et de paysage de Bordeaux et enfin le projet « Maquette semi-numérique » : un outil de conception de projets domotiques destinés à l'habitat seniors » porté par My Olympe & Alogia.

Il est à souligner que le pôle CREAHD a rejoint le projet national MURE (Multi-Recyclage des enrobés tièdes), technique expérimentale et innovante de recyclage des matériaux de chaussée. Cette expérimentation a été conduite par l'entreprise Sanz TP Médoc (Groupe Eurovia) sur la route départementale entre le Verdon et Bordeaux dont la gestion est assurée par le département de la Gironde.

Tableau comparatif 2015/2016 :

	Année 2015	Année 2016
Nombre d'adhérents	113	141
Nombre de porteurs de projets accompagnés	36	31
Nombre de projets labellisés	4	3
Evènements organisés	26	26

3. Programme d'actions 2017 :

En 2017, la mission du pôle CREAHD se poursuit à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine.

✓ ***Animation de la filière et diffusion des retours d'expériences :***

La mission d'animation de la filière a vocation à faciliter les échanges, l'approche collective et transversale, la mutualisation des connaissances et l'ouverture vers le marché et l'inter filière et l'émergence de projets innovants. Le centre de ressources du pôle CREAHD est ouvert aux adhérents et non adhérents.

Observatoire régional BBC (Bâtiment à basse consommation) Effinergie :

Cet observatoire permet de référencer des opérations performantes de différentes typologies (en neuf et rénovation). En 2016, l'observatoire a été étendu à l'échelle de la Région Nouvelle Aquitaine. L'action 2017 consiste à identifier et référencer de nouvelles opérations et poursuivre cette l'extension de l'observatoire à la Nouvelle-Aquitaine avec l'appui d'un nouveau partenaire, éco habitat pour Poitou Charente et le Limousin,

Retours d'expériences au sujet du Bâtiment performant :

Dans la continuité de 2016, le CREAHD sera le relais local de l'enquêteur basé au sein du cluster Eco habitat dans le cadre d'un partenariat établi avec l'AQC (Agence qualité construction) à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. La mission du CREAHD consistera à faire le relais avec les différents acteurs.

Réponses aux questions RGE (Reconnu garant de l'environnement) et sondage/enquête :

Le pôle poursuivra sa mission de réponses aux questions des professionnels sur RGE tant qu'interlocuteur territorial référencé sur la plateforme nationale <http://renovation-info-service.gouv.fr>, pour répondre aux professionnels du territoire Nouvelle Aquitaine.

En parallèle le CREAHD projette de mener des enquêtes ou sondages auprès des différentes parties prenantes.

✓ *Accompagnement des projets et promotion de l'innovation :*

Trois transitions impactent déjà fortement, les métiers, les entreprises de la filière et notre société. Il s'agit : des transitions numériques, énergétiques et environnementales et démographiques liées notamment au vieillissement. Le CREAHD doit permettre aux entreprises de se positionner pour leur apporter des réponses innovantes. Les thématiques pour 2017 sont par exemple : la performance et rénovation énergétique (partenariat Nobatek/INEF4, projet rénover facile,...), bilan carbone (partenariat avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)), qualité de la construction (partenariat AQC, éco habitat, ...), Silver économie (économie au service des personnes âgées), les nouvelles technologies pour le BTP – Bâtiments et travaux publics – (drone, numérique, robotique,...).

Les formats d'animation prendront les formes suivantes : des petits déjeuners (chez un des adhérents avec les membres du pôle afin de leur présenter son activité), les visites de chantiers, des conférences techniques et colloques (qualité dans la construction (éco habitat) ou la construction bois (ADEME et FCBA (Institut technologique forêt, cellulose, bois, construction, ameublement)) et par la mise en place de groupes de travail et ateliers comme ceux animés par le CREAHD (Silver économie, chais durables,...).

Notons que des groupes de réflexion ou de travail spécifique pourront être mis en place à la demande d'une collectivité, d'un donneur d'ordre, d'un partenaire ou d'autres acteurs.

✓ *Faire émerger et accompagner des projets individuels ou collectifs :*

Le pôle propose un processus neutre d'accompagnement qui s'adapte en fonctions des porteurs des projets :

- en identifiant les projets : sous forme de rendez-vous programmés avec les entreprises, de rencontres lors de différentes manifestations, des mises en contacts par le réseau partenaires (ADEME, Technopoles, collectivités, pépinières, ...),
- en initiant un appel à idée à innovation : Le pôle lancera un appel à idée sur tout le territoire de la Nouvelle-Aquitaine afin d'identifier les projets potentiels sur des thématiques du pôle à destination des entreprises de la filière,
- en participant à des manifestations dédiées à l'innovation,
- en animant une journée « CREAHD'tivité » : c'est un nouveau format d'animation dédiée à l'émergence des projets,

Le CREAHD propose également de mettre en place, d'animer et de piloter une cellule d'ingénierie partagée sur la filière BTP et matériaux, dans le même esprit que « Xylo Ingénierie » mise en place par Xylofurtur.

L'objectif étant de mutualiser des moyens et de l'information entre les différentes structures qui accompagnent l'innovation dans la filière à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Les autres manifestations prévues en 2017 : il est prévu de reconduire le concours « des espoirs de l'innovation » et de lancer pour la première fois le concours « Silver Dom'Innov » porté par Logevie et relatif à la conception du logement senior innovant de demain. Ce concours sera adressé aux étudiants scolarisés en architecture, en ingénierie du bâtiment avec une ouverture à d'autres disciplines et/ou résidents en Nouvelle-Aquitaine, s'inscrivant ainsi à la suite de la 3^{ème} édition du colloque « Silver économie et habitat » qui s'est tenu en 2016.

L'expérimentation de projets : Le pôle accompagne les entreprises innovantes dans la recherche de lieux de tests et de démonstration (comme précédemment avec le projet MURE) ; Il s'agit d'un travail de mise en relation avec des donneurs d'ordre. Il nécessite dès lors, le développement d'un réseau de contacts de décideurs au sein des différents maîtres d'ouvrage publics ou privés Il s'agit également de faciliter la mise en œuvre de l'expérimentation par la recherche de financement et l'accompagnement en matière réglementaire.

✓ **Liens avec les politiques métropolitaines**

Dans la continuité du soutien de notre établissement aux acteurs économiques des filières de la croissance verte, des éco-activités et de la silver économie, conformément à la feuille de route pour l'action économique adoptée le 16 décembre 2016, Bordeaux Métropole propose de poursuivre son soutien au pôle CREAHD en 2017.

En 2016, le pôle CREAHD a renforcé ses interactions avec le territoire de Bordeaux Métropole, en organisant notamment des journées de rencontres entre les entreprises de la filière et les grands donneurs d'ordre. A titre d'exemple :

- ✓ lors de l'évènement des 10 ans de l'association CREAHD, une journée a été organisée en partenariat avec l'EPA Bordeaux Euratlantique afin de faire rencontrer une délégation de promoteurs constructeurs et des entreprises membres du CREAHD qui exposaient leurs innovations en matière de construction durable.
- ✓ Le CREAHD a aussi rencontré les aménageurs de l'écoparc de Blanquefort (La Fab) afin de proposer des solutions portées par des entreprises locales et innovantes.
- ✓ Lors du salon Aquibat 2016 organisé à Bordeaux, le cluster a mis en valeur les innovations de ses membres dans le domaine de la construction et de l'aménagement durable.

En 2017, dans la continuité de ses interactions entre les donneurs d'ordre et les entreprises de la filière, le CREAHD propose d'organiser des échanges entre les entreprises membres porteuses d'innovation en matière d'aménagement et de construction durable, et les directions de Bordeaux Métropole (bâtiments, énergie, voirie, aménagements urbains...), ainsi que ses partenaires (communes, OIM – Opération d'intérêt métropolitain, CHU - Centre hospitalier universitaire, pépinière Copernic,...) pour mener des projets d'innovation dans différents secteurs tels que les bâtiments intelligents, l'éclairage public, l'adaptation au vieillissement de la population, la santé....

4. Plan de financement :

Bordeaux Métropole qui a soutenu cette association en 2015 pour un montant de 28 500 € et en 2016 pour un montant de 20 000 € est sollicitée cette année pour un soutien financier de 20 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 170 000 € (annexe 2).

Pour rappel, les principaux indicateurs financiers de l'association sont les suivants :

	Budget 2017	Réalisé 2016	Réalisé 2015
Charges de personnel / budget global	56,76 %	Non obtenu à ce jour	53,46 %
% de participation de BM / budget global	11,76 %	Non obtenu à ce jour	12,28 %
% de participation des autres financeurs / budget global	52,94 %	Non obtenu à ce jour	36,55 %

5. Modalités de versement de la subvention :

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

6. Obligations de l'organisme subventionné :

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget

définitif (annexe 1 complétée des colonnes « réalisé ») et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2018, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 1 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du Code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L1611-4 et L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2016/754 du 16 décembre 2016 relative à la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole

VU la demande formulée par l'organisme en date du 29 mars 2017.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'intérêt de soutenir l'action du pôle CREAHD a pour objectif principal d'accompagner les entreprises de la filière BTP et renforcer la visibilité du secteur de l'aménagement et de la construction durable.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 20 000 € en faveur du pôle CREAHD pour la réalisation de son programme d'actions 2017.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 19 mai 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUIN 2017 PUBLIÉ LE : 6 JUIN 2017	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Virginie CALMELS
--	---

Annexe 1
Modèle de compte-rendu financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir un bilan financier faisant apparaître un comparatif entre le prévisionnel et le réalisé et le retourner « signé ».

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé ») :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :

ANNEXE A_BUDGET GLOBAL DE L'ORGANISME									
Exercice 2017									
	CHARGES (en euros)				Ecart en valeur (2)	PRODUITS (en euros)			
	Budget 2016 (1)	Budget 2017 (1)	Réalisé 2017 (2)			Budget 2016 (1)	Budget 2017 (1)	Réalisé 2017 (2)	Ecart en valeur (2)
60 - Achats	0	500	0		-500	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	0	6000	0
Achats d'études et de prestations de service						Marchandises			-6000
Achats non stockés de matières et fournitures						Prestations de services			0
Fournitures non stockables (eau, énergie)						Produits des activités annexes	5000		-5000
Fournitures administratives							1000		-1000
Fournitures d'entretien et de petit équipement									0
Autres fournitures		500			-500	74 - Subventions d'exploitation	110000	0	-110000
61 - Services extérieurs	15000	18900	0		-18900	Etat (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))			0
Sous traitance générale	4500	6000			-6000	Region	85000		-85000
Locations mobilières et immobilières	6000	10000			-10000	Departement			0
Entretien et réparation	3700	1500			-1500	Bordeaux Métropole	20000		-20000
Assurances	800	1000			-1000	Autres EPCI			0
Documentation		400			-400	Commune(s)			0
Divers						Organismes sociaux			0
62 - Autres services extérieurs	43500	52850	0		-52850	Fonds européens			0
Rémunérations intermédiaires et honoraires	10500	20000			-20000	Emplois aidés			0
Publicité, publications	1900	3000			-3000	Autres (préciser): DREAL	5000		-5000
Déplacements, missions et réceptions	25500	21000			-21000	75 - Autres produits de gestion courante			0
Frais postaux et de télécommunication	1600	1000			-1000	Consommations	55000	54000	-54000
Services bancaires	500	1350			-6500	Autres	2000		-54000
Divers	3500	6500			-3500	76 - Produits financiers			0
63 - Impôts et taxes	0	350	0		-350	77 - Produits exceptionnels			0
Impôts et taxes sur rémunérations						78 - Reprises sur amortissements et provisions			0
Autres impôts et taxes						79 - Transfert de charges			0
64 - Charges de personnel	101500	96500	0		-96500				0
Rémunérations du personnel	68500	66500			-66500				0
Charges sociales	33000	30000			-30000				0
Autres charges de personnel		900			-900				0
65 - Autres charges de gestion courante									0
66 - Charges Financières									0
67 - Charges exceptionnelles									0
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements									0
TOTAL DES CHARGES	160000	170000	0		-170000	TOTAL DES PRODUITS	160000	170000	0
80 - Emploi des contributions volontaires en nature									-170000
- Secours en nature	50000	50000	0		-50000	87 - Contributions volontaires en nature			
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations						- Bénévolat	50000	0	-50000
- Personnel bénévole	38000	30000			-30000	Prestations en nature	12000	20000	-20000
	12000	20000			-20000	Dotations en nature	38000	30000	-30000
									0

Résultat Net	Budget 2016 (1)	Budget 2017 (1)	Réalisé 2017 (2)	Ecart en valeur (2)
	0	0	0	0

Personnel	2014	2015	2016	2017	Réalisé 2017
Nombre de salariés en équivalent temps plein	3	3	3,5	5	

(1) à renseigner pour le dossier de demande
(2) à renseigner pour la transmission des documents lors du bilan du projet

Signature du Président ou du représentant légal

Date

Tampon de l'organisme